

Union internationale des télécommunications

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

T.30

Amendement 1
(01/2007)

SÉRIE T: TERMINAUX DES SERVICES
TÉLÉMATIQUES

Télécopie – Protocoles du groupe 3

Procédures pour la transmission de documents par
télécopie sur le réseau téléphonique général
commuté

**Amendement 1: extension de la période de
silence pendant le repli depuis le mode V.34**

Recommandation UIT-T T.30 (2005) – Amendement 1



RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE T
TERMINAUX DES SERVICES TÉLÉMATIQUES

Télécopie – Cadre général	T.0–T.19
Compression des images fixes – Mires	T.20–T.29
Télécopie – Protocoles du groupe 3	T.30–T.39
Représentation des couleurs	T.40–T.49
Codage des caractères	T.50–T.59
Télécopie – Protocoles du groupe 4	T.60–T.69
Services télématiques – Cadre général	T.70–T.79
Compression des images fixes – JPEG-1, deux tons et JBIG	T.80–T.89
Services télématiques – Terminaux et protocoles du RNIS	T.90–T.99
Vidéotexte – Cadre général	T.100–T.109
Protocoles de transmission de données pour les conférences multimédias	T.120–T.149
Téléécriture	T.150–T.159
Cadre général multimédia et hypermédia	T.170–T.189
Traitement coopératif des documents	T.190–T.199
Services télématiques – Interfonctionnement	T.300–T.399
Architecture de document ouverte	T.400–T.429
Transfert et manipulation des documents	T.430–T.449
Profil d'application de document	T.500–T.509
Profil d'application de communication	T.510–T.559
Services télématiques – Caractéristiques des équipements	T.560–T.649
Compression des images fixes – JPEG 2000	T.800–T.849
Compression des images fixes – Extensions du système JPEG-1	T.850–T.899

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

Recommandation UIT-T T.30

Procédures pour la transmission de documents par télécopie sur le réseau téléphonique général commuté

Amendement 1

Extension de la période de silence pendant le repli depuis le mode V.34

Résumé

La présente Recommandation définit les procédures utilisées par les télécopieurs du Groupe 3 définis dans la Rec. UIT-T T.4. Ces procédures permettent de transmettre des documents sur le réseau téléphonique général commuté, les circuits loués internationaux et le réseau numérique à intégration de services (RNIS). De plus, elles permettent d'établir des communications manuelles ou automatiques et d'alterner les transmissions de documents et les conversations téléphoniques.

L'Amendement 1 définit l'extension de la période de silence lors du repli depuis le mode V.34 de télécopie sur le mode G3 normal de télécopie afin que ce repli se fasse bien.

~~La présente révision permettra d'aligner les espaces chromatiques définis dans la Rec. UIT-T T.30 sur ceux de la Rec. UIT-T T.44. Elle permettra en outre d'étendre la portée et l'applicabilité des applications de télécopie de type T.30 et T.44. Les méthodes suivantes sont définies pour introduire l'espace chromatique YCC T.44 dans la Rec. UIT-T T.30.~~

- ~~1) — Adjonction du nouveau bit de négociation 119 "espace chromatique T.44" ainsi que de la nouvelle Note 83.~~
- ~~2) — Modification de la Note 39 (illuminant précaractérisé — bit 74) et de la Note 40 (palette (chromatique) précaractérisée — bit 75) pour tenir compte de l'adjonction du bit 119.~~

Source

L'Amendement 1 à la Recommandation UIT-T T.30 (2005) a été approuvée le 13 janvier 2007 par la Commission d'études 16 (2005-2008) de l'UIT-T selon la procédure définie dans la Recommandation UIT-T A.8.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

Le respect de cette Recommandation se fait à titre volontaire. Cependant, il se peut que la Recommandation contienne certaines dispositions obligatoires (pour assurer, par exemple, l'interopérabilité et l'applicabilité) et considère que la Recommandation est respectée lorsque toutes ces dispositions sont observées. Le futur d'obligation et les autres moyens d'expression de l'obligation comme le verbe "devoir" ainsi que leurs formes négatives servent à énoncer des prescriptions. L'utilisation de ces formes ne signifie pas qu'il est obligatoire de respecter la Recommandation.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT avait été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/ITU-T/ipr/>.

© UIT 2007

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

Recommandation UIT-T T.30

Procédures pour la transmission de documents par télécopie sur le réseau téléphonique général commuté

Amendement 1

Extension de la période de silence pendant le repli depuis le mode V.34

Les modifications introduites par le présent amendement sont indiquées par des marques de révision. Le texte inchangé est remplacé par des points de suspension (...). Une partie des textes inchangés (numéro de paragraphe, etc.) a pu être gardée pour préciser les points d'insertion.

...

6.1.3 Après réception d'un signal CM en vigueur, le télécopieur respectera les procédures décrites dans la Rec. UIT-T V.8. Toutefois, si la temporisation ANSam expire, le télécopieur répondeur continuera avec les procédures de signalisation codée binaire décrites au § 5 en utilisant la modulation de base à 300 bit/s. Le bit 6 de la trame DIS sera mis à "1".

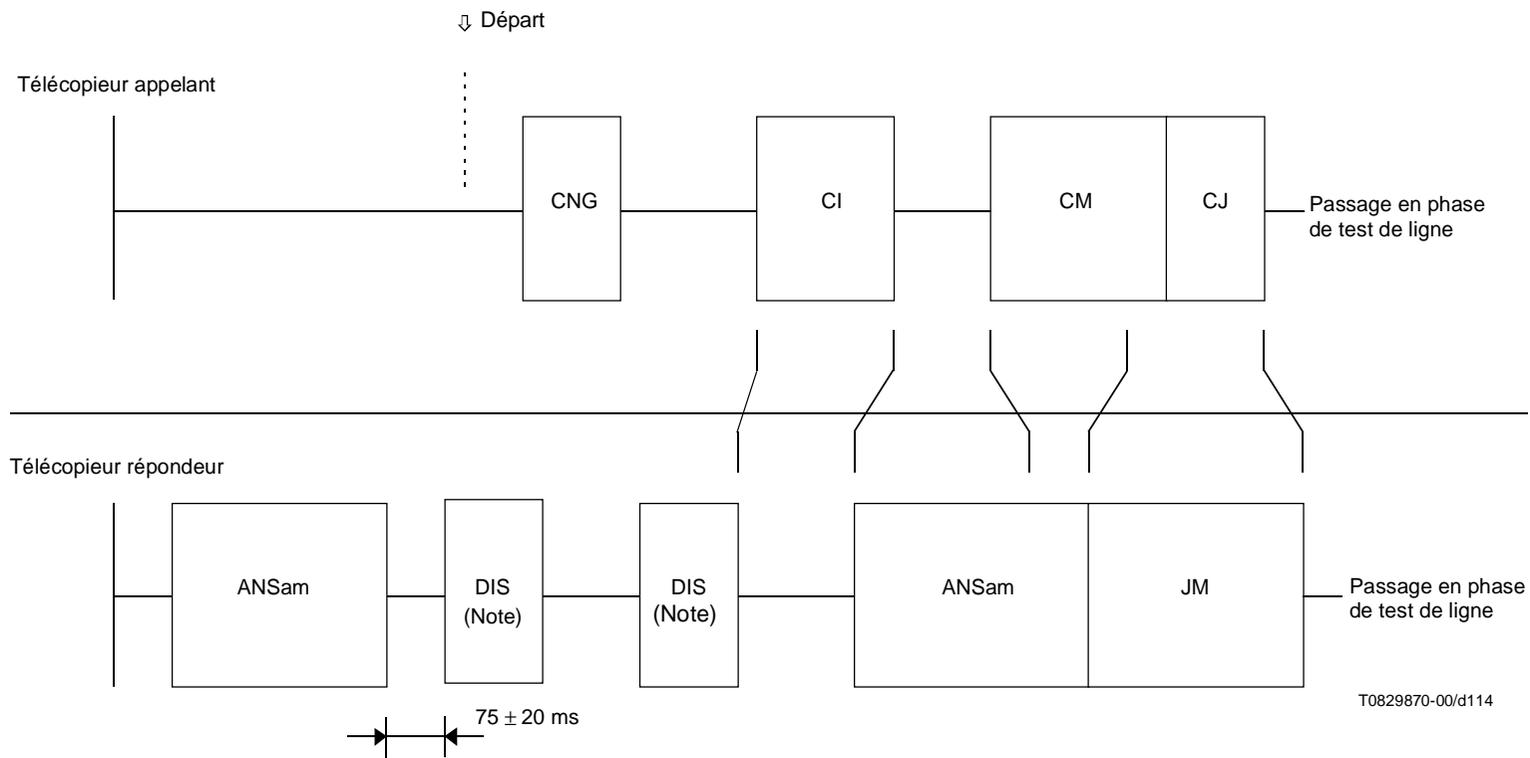
Lorsque le télécopieur répondeur se replie sur une procédure G3 normale (par exemple, il ne reçoit pas le menu CM après l'envoi de signaux ANSam, etc.), il doit, afin de réactiver les annuleurs d'écho, attendre 450 ± 50 ms avant de se replier. Cette valeur est déduite des 250 ± 150 ms, indiqués dans le § 7.8 intitulée "Temps de libération" dans la Rec. UIT-T G.168.

NOTE – Les télécopieurs conformes à la version de 2005 et à la précédente version de la présente Recommandation peuvent ne pas attendre aussi longtemps.

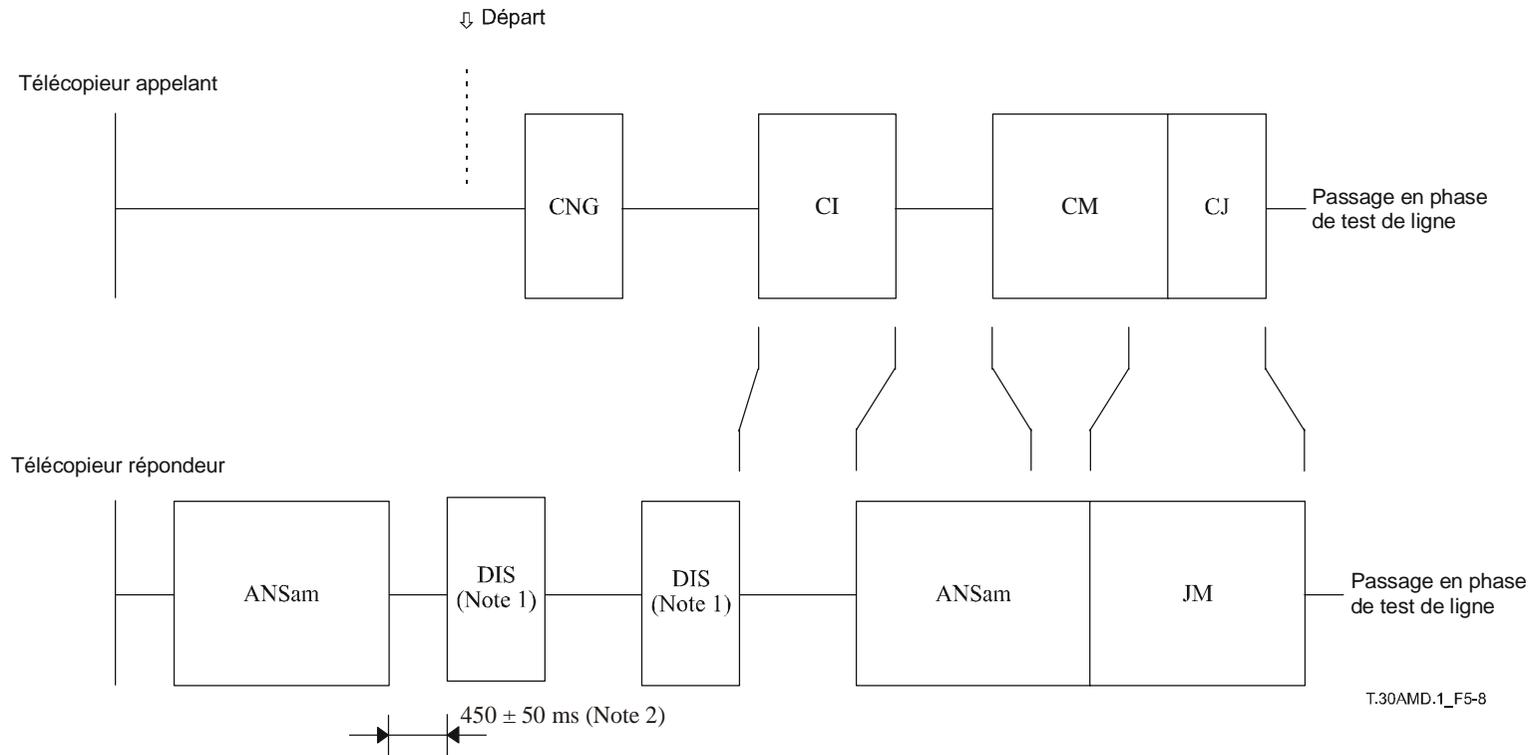
...

F.5 Exemples de séquence

...



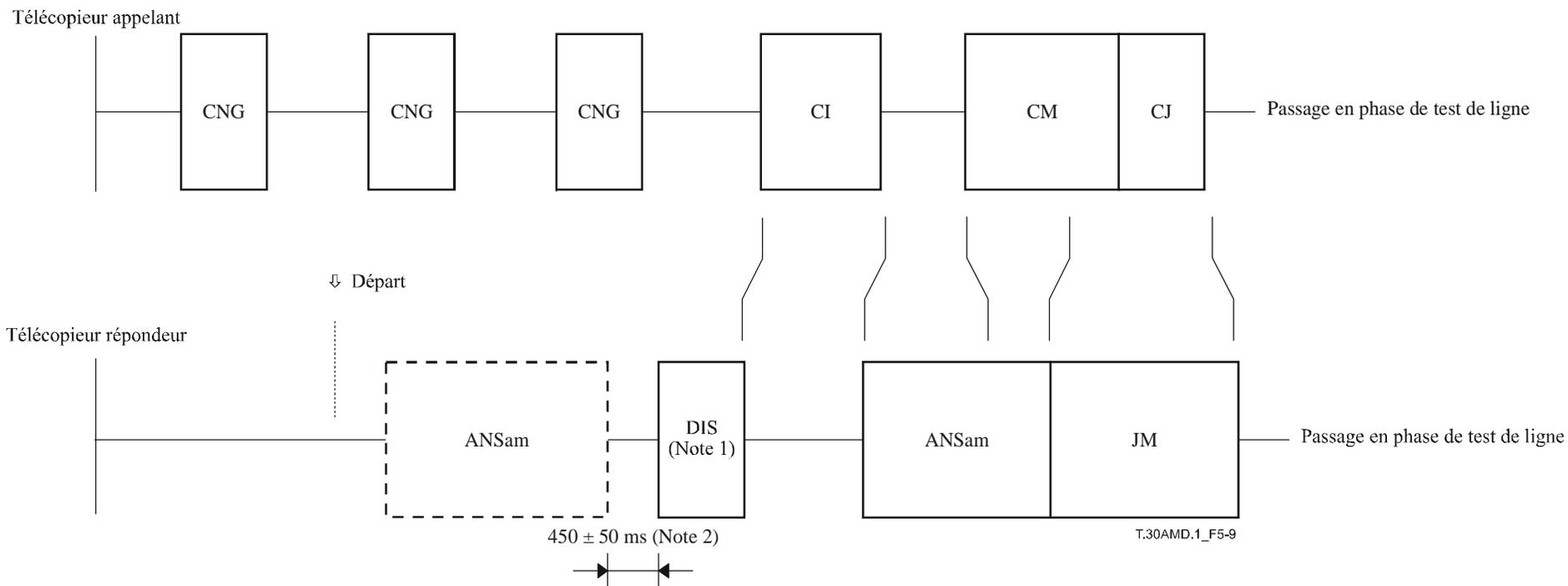
NOTE – Le bit 6 est mis à "1".



NOTE 1 – Le bit 6 est mis à "1".

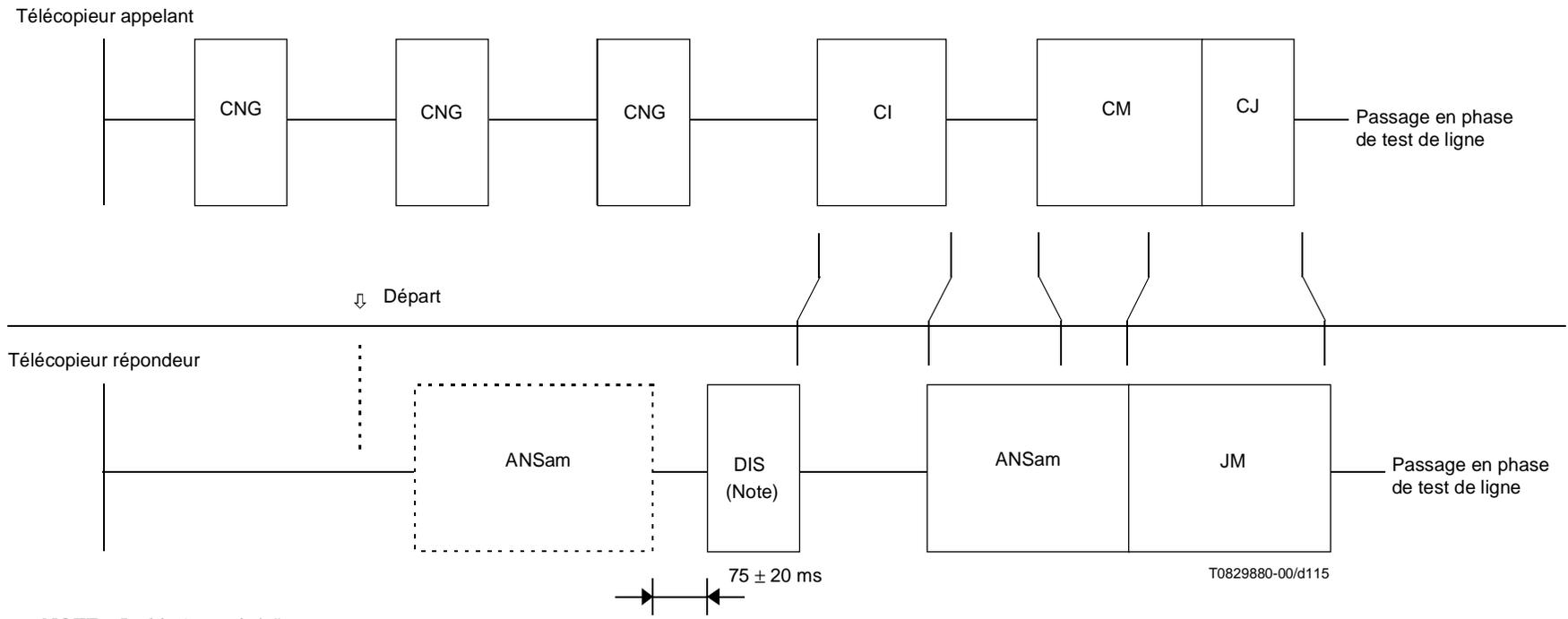
NOTE 2 – "75 ± 25 ms" pour les télécopieurs conformes à la version de 2005 et à la précédente version de la présente Recommandation.

Figure F.5-8/T.30 – Envoi manuel



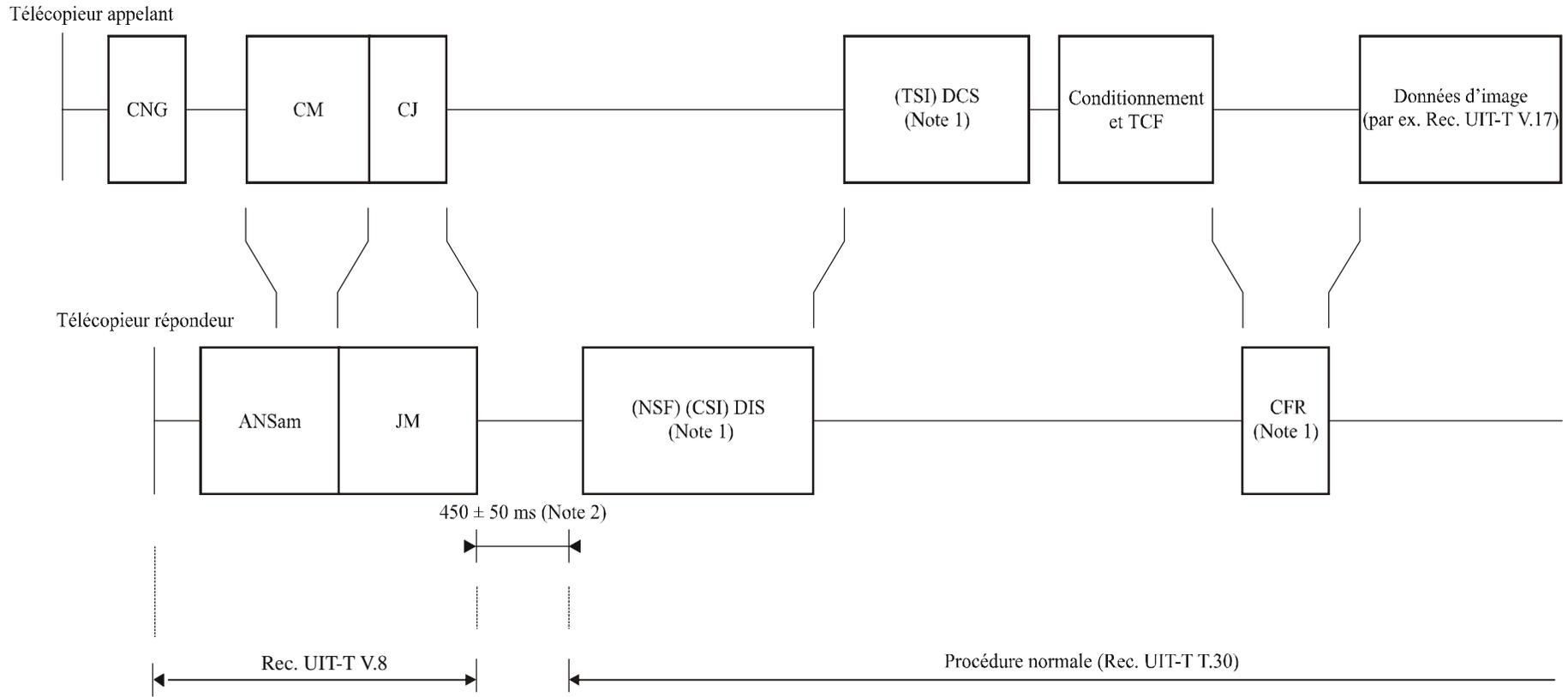
NOTE 1 – Le bit 6 est mis à "1".

NOTE 2 – "75 ± 25 ms" pour les télécopieurs conformes à la version de 2005 et à la précédente version de la présente Recommandation.



NOTE – Le bit 6 est mis à "1".

Figure F.5-9/T.30 – Réception manuelle

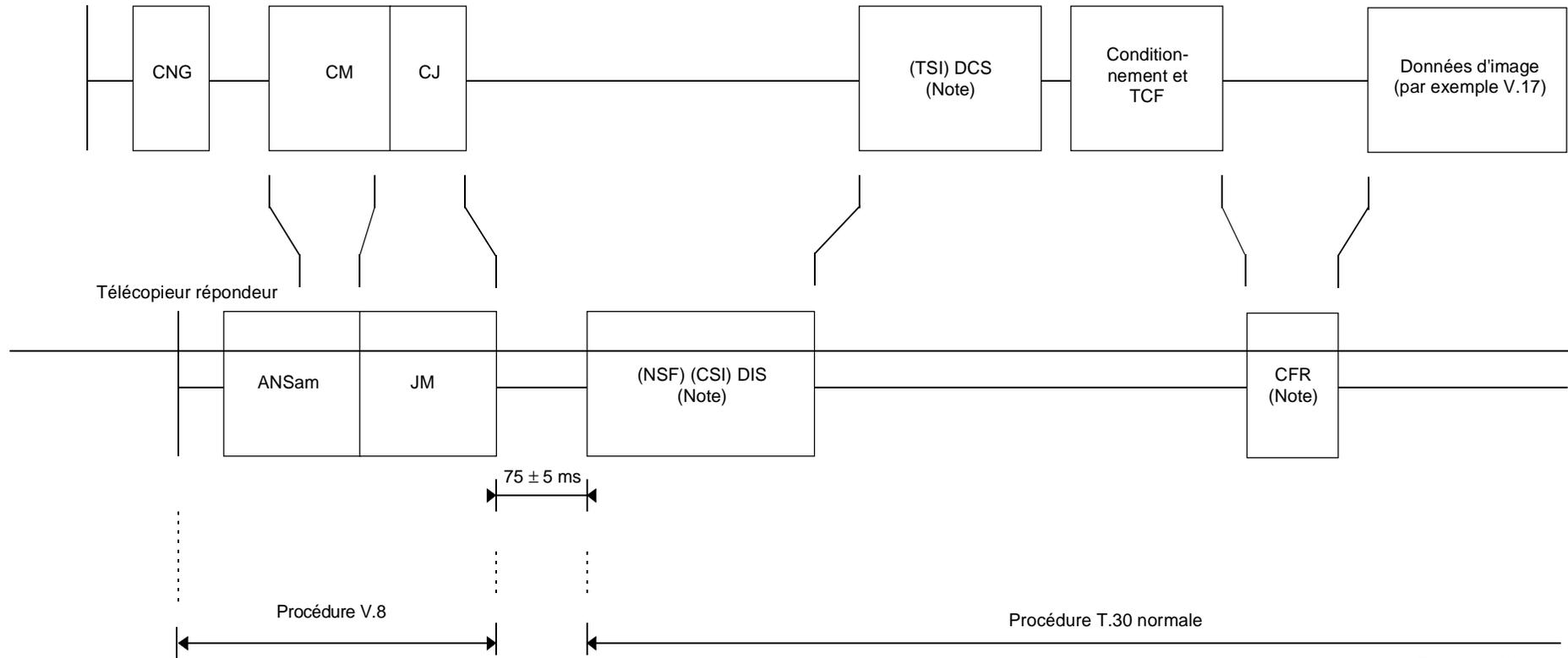


T.30AMD.1_F5-10

NOTE 1 – Mode de modulation V.21 (Rec. UIT-T V.21).

NOTE 2 – "75 ± 25 ms" pour les télécopieurs conformes à la version de 2005 et à la précédente version de la présente Recommandation.

Télécopieur appelant



T0826950-97/d116

NOTE – Mode de modulation V.21.

Figure F.5-10/T.30 – Procédure T.30 normale à la suite de la procédure de la Rec. UIT-T V.8

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	Gestion des télécommunications y compris le RGT et maintenance des réseaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données, communication entre systèmes ouverts et sécurité
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information, protocole Internet et réseaux de prochaine génération
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication